



A Gembloux, le 18/10/2017 :

Les humidités du bâtiment (causes, remèdes et couvertures en assurance)

Par Luc Hamoir, géomètre-expert, expert en assurances, professeur d'expertise immobilière

Durée de la formation : 4 heures

Accréditation FSMA: 2 points pour les courtiers d'assurance
Agréation IPI: 3 points pour les agents immobiliers (voir site EDUX)
Agréation Conseil Fédéral: 4 points pour les géomètres-experts
Ordre des architectes: 3 points pour les architectes



Profitez des chèques-formation et ne payez que 90€ HTVA!

Contenu de la formation :

1. Les 4 grands types d'humidité dans un bâtiment :

A. Humidité provenant des pluies par toiture, corniche, murs, sols...

- Causes (tuile cassée, solin défectueux, larmier défectueux, ...+ schéma de réflexion à utiliser lorsque l'on découvre une telle humidité
- Remèdes généraux
- Couverture éventuelle de l'assurance incendie
- Particularité de l'infiltration par cheminée (par la dalle, les solins, les joints, par condensation dans le conduit...) : couverture assurance
- Cas particulier des toitures terrasses (couverture assurances).

B. Humidité provenant des fuites intérieures

- Recherche de l'origine des fuites + schéma de réflexion à utiliser lorsque l'on découvre une telle humidité) : fuite alimentation – décharge – chauffage.
- Description des outils pour diminuer les frais de recherche : eau colorée, test de pression, hygromètre, caméra optique, thermique, bombe à carbure...
- Remèdes (insertion d'un tuyau dans un autre, dérivation, remplacement par conduite apparente...)
- Couverture éventuelle de l'assurance (frais de recherche, ouverture, fermeture...).
- Recherche des responsabilités locataire-propriétaire.

C. Humidité de capillarité et/ou ascensionnelle

- Causes (porosité, absence d'étanchéité...)
- Recherches et traitements (bardages, drains, injection de résine...)
- Couvertures et/ou responsabilités, assurance...

D. Humidité de condensation

- Définition, point de rosée, pont thermique, reportage photos
- Effets, causes, traitements
- Responsabilité de l'occupant vis-à-vis du propriétaire et des tiers, les remèdes, les assurances,...

2. Annexe : les humidités dans les constructions neuves et les efflorescences

- (3 types de sels)

3. La responsabilité du locataire, du propriétaire, d'un tiers ; l'expertise unilatérale, contradictoire...

4. La couverture en assurance dans chaque cas présenté Nombreux reportages photos.

Acquis prévus par la formation :

Au terme de la formation, les participants :

- Auront acquis ou amélioré leurs performances dans les techniques ou conseils qu'ils sont amenés à apporter à leurs clients.
- Auront connaissance détaillée des techniques ad hoc.
- Seront en mesure de rendre opérationnel sur terrain les techniques acquises et de mesurer leur efficacité dans les rapports.
- Auront pu échanger leur expérience professionnelle.

Remarque pour les courtiers d'assurance :

Cette formation entre principalement dans le cadre de l'article 270 §1 et est conforme aux nouvelles règles de conduite pour les intermédiaires d'assurances (article 277 de la loi du 4 avril 2014). Branches 9, 13 et 17.

Copyright 2017:

Cette formation, son contenu et le syllabus ont été créés et réalisés par Luc Hamoir; toute reproduction ou utilisation professionnelle est interdite sans l'accord express et écrit de l'auteur.

Inscrivez-vous à l'adresse suivante: www.gexham.be

De 13h à 17h.

[Plan d'accès](#)

Coordonnées de paiement: BE85 001-7059590-06